

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Bien qu'habitué depuis 2 ans à servir de cible privilégiée de Madame OMNES, je crois devoir répondre à ses nouvelles et imprudentes déclarations lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2019 et durant la conférence de presse des "Oppositions Municipales" du 6 mars 2019.

Je pars du principe que le temps est venu de ne pas laisser n'importe qui dire... n'importe quoi !

Encore une fois, le "gilet vert" des Oppositions Municipales s'emmêle les pieds dans le tapis en parlant de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), dossier évoqué au cours du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Madame OMNES, vous rendez-vous compte du nombre de bêtises que vous déclamez publiquement, sans avoir le souci élémentaire, comme je vous l'ai déjà fait observer, de vérifier vos informations et de recouper vos sources... ce qui est, à minima, fortement recommandé pour la protectrice et prétendument experte de l'environnement que vous prétendez être ?

Dans cette conférence de presse, vous indiquez : " M. Alain ABADIE a voté le 7 septembre 2017 la mise en place du périmètre de cette AVAP..."

C'est parfaitement exact !

Mais vous dites aussi que "des terrains dont ceux qui appartiennent à la Société dont M. ABADIE est le gérant, ont été changés de catégorie pour finalement figurer dans une catégorie plus avantageuse..."

Vous m'accusez, sans retenue, ce qui est diffamatoire et condamnable, d'être intervenu auprès de Madame l'Architecte des Bâtiments de France, présente à cette réunion, pour défendre mes intérêts personnels.

Vous brandissez encore le spectre de la prise illégale d'intérêts ou conflit d'intérêts avec la menace de saisir Monsieur le Procureur de la République !

Revenant sur le compte rendu officiel de cette réunion et transmis à tous les participants, le 12 septembre 2017, il est écrit que "Madame OMNES précise qu'elle s'abstient concernant ces décisions car ces éléments ont été apportés à la connaissance des membres au dernier moment..."

Il n'est nullement mentionné dans ce compte-rendu toutes ces allusions auxquelles vous faites référence.

Pourquoi donc avoir attendu un an et demi pour contester le bienfondé des décisions prises ?

Je m'interroge fortement sur votre intention exacte....

Vous faites allusion à une parcelle de terrain que ma société a acquis sur le chemin de Mouniquet.

Vous omettez de préciser que nous nous sommes rendus acquéreurs de ce terrain non pas en 2017 mais en 2014 "pour créer une plateforme de parkings privés sur une bande constructible afin de satisfaire un besoin de stationnement évident en matière de bus et de voitures particulières pour mon établissement hôtelier ...

Ces aménagements ont été effectués à la mi-juin 2017 en conformité et en respect avec le Plan d'Occupation des Sols de la ville de Lourdes, 3 mois avant la réunion de l'AVAP du mois de septembre 2017.

Je n'avais par conséquent aucun avantage particulier à solliciter auprès Madame l'Architecte des Bâtiments de France, contrairement à vos affirmations.

Ma proposition à tous les membres de la commission du 7 septembre 2017 était de maintenir dans ce secteur une bande constructible le long du chemin de Mouniquet pour l'ensemble des riverains, propriétaires de parcelles. En effet, au-delà de tous les tours opérateurs habituels, les directions de pèlerinage privilégient aujourd'hui de plus en plus le transport de leurs pèlerins par bus, ce qui posera, pour le futur, un problème de plus en plus évident en matière de parkings et de stationnement. N'oubliez pas que nous sommes en limite du secteur hôtelier.

Laissons à l'initiative privée le soin de faire les investissements que n'aura pas à faire notre collectivité !

Pourquoi du reste classer en zone verte, c'est-à-dire en zone non constructible cette bande de terrain que le POS actuel ou le PLU étudié par l'ancienne municipalité ou le PLUI en cours d'élaboration prévoient de maintenir constructible ?

J'évoquais également lors de cette commission la nécessité de régler le problème de ruissellement des eaux par la réfection de la chaussée chemin de Mouniquet avec captage des eaux pluviales. Cette opération permettrait à la fois d'améliorer la sécurité des piétons venant de la cité St Pierre (création de trottoirs) et de régler ce problème de ruissellement par des avaloirs.

Cette réfection de chaussée fait d'ailleurs l'objet de demandes récurrentes du Directeur de la Cité Saint Pierre.

Ne faites pas une « réalité » de la zone verte dont vous rêvez sur ce secteur...sans tenir compte des conséquences économiques néfastes qu'elle pourrait engendrer.

Je vous rappelle Mme OMNES qu'en matière d'urbanisme, c'est le Plan d'Occupation des Sols, le POS actuel qui fait encore force de loi à Lourdes puisque, ni le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, (le PLUI), ni l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, (l'AVAP), n'ont été encore validés et ne sont donc pas encore applicables.

Après ces explications nécessaires, je suis quand même flatté, Mme OMNES, pour le suivisme obsessionnel, passionnel même, que vous manifestez à mon égard.

Il pourrait aller jusqu'à rendre jaloux mes proches si je ne connaissais pas votre attrait tout aussi irréversible pour les « fake-news » que vous colportez abondamment sur mon compte avec quelques proches sur les réseaux sociaux et dans la presse.

N'ayant pas l'habitude de m'occuper des affaires des autres mais néanmoins mis en cause, je me permettrais, en tant que doyen de l'équipe municipale, de vous livrer deux conseils qui sont eux bienveillants :

- 1/ Plutôt que d'inonder les services administratifs de vos questions et la presse de vos communiqués, suspectant toutes les initiatives municipales, pour mieux affirmer votre ambition politicienne, vous seriez davantage inspirée de respecter le travail auquel vous avez participé durant 4 ans au sein de la majorité. Le diagnostic serait bien meilleur...

- 2/ Le temps que vous perdez dans toute cette inutile paperasse et dans cette croisade, vous pourriez l'utiliser à meilleur escient, pour procéder, avec les vôtres à l'embellissement du banc de la Grotte qui vous est confié par la mairie, dans le cadre du bail commercial...

Figurez-vous au nombre des locataires concernés par les diagnostics ayant relevé le défaut d'obligations d'entretien leur incombant sur un bien du patrimoine communal ? Cela pourrait constituer un commencement d'explication à votre incroyable agitation et l'écran de fumée que vous entretenez autour de ce sujet et d'autres, faute de quoi je ne saisis toujours pas vos intentions.

Ne voulant pas vous attribuer d'autres défauts que ceux que vous affichez ouvertement dans votre abondant courrier, je n'ai pas de mal à relever votre passion pour les vieilles pierres à travers le

« cachet authentique » datant, du temps des Apparitions, que vous avez su préserver de votre commerce qui, ne l'oublions pas, vous est loué « presque » gracieusement par la mairie...

Enfin, chacun hélas connaît l'adage : « faites ce que je dis mais pas ce que je fais ». A force de vous lire et de vous entendre tenter de m'en faire l'application permanente, je finis par m'interroger de même et vous rappeler simplement cette autre maxime toute aussi vraie « On ne soupçonne les autres que ce dont on est capable soi-même »

ALAIN ABADIE  
ADJOINT AU MAIRE  
CHARGE DES TRAVAUX ET DE L'URBANISME